

CACES® R489 - CHARIOTS DE MANUTENTION AUTOMOTEURS A CONDUCTEUR PORTE

PUBLIC & PREREQUIS

Toute personne, débutante ou expérimentée, appelée à manipuler un chariot automoteur à conducteur porté. Avoir 18 ans et posséder les aptitudes médicales requises.
Être déjà en possession du CACES® R489 en cas de recyclage.

OBJECTIFS GENERAUX

Maîtriser la conduite en sécurité des chariots d'une ou plusieurs catégories conformément à la recommandation R489 de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAMTS).

Obtention du CACES® R489 de la catégorie souhaitée (1A – 1B – 2B – 3 – 4 – 5 ou 6).

Permettre aux chefs d'entreprises de satisfaire aux dispositions réglementaires définies dans le décret N° 98-1084, arrêté du 2 décembre 1998.

EFFECTIF

12 stagiaires maximum par session de formation

DURÉE

De 14 heures à 35 heures

(De 2 à 5 jours suivant la typologie de CACES® effectuée et la proposition commerciale).

LIEU

A définir : Cholet (49) / Trélazé (49) / Beaupréau (49)

PROGRAMME

Accueil et présentation de la formation





Formation pratique

- Plateau technique avec aire d'évolution intérieur et extérieur
- Organisation par ateliers pédagogiques (suivant la typologie de CACES effectuée)

Evaluation des acquis et synthèse du stage

Un livret de formation et une attestation de formation seront remis à chaque participant.
Attestation de formation individuelle

MOYENS MIS A DISPOSITION

Engin automoteur à conducteur porté suivant la typologie de CACES à valider
Plateau technique intérieur et extérieur (équipé de racks à 4 et 6 mètres de hauteur)
Salle équipée d'un ensemble multimédia
Support pédagogique de type POWER POINT

VALIDATION DES ACQUIS

Formateurs qualifiés
Évaluation théorique et pratique
Tests réalisés par AGENEAU FORMATION